



Organisation municipale  
de sécurité civile

VILLE DE  
BEAUCEVILLE



# AIDE-MÉMOIRE

INFORMATIONS - CONSEILS



## PRÉVENTION - INONDATION



Quoi faire **EN PRÉVISION, EN CAS D'ALERTE, PENDANT et APRÈS** une inondation



**LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS EN SÉCURITÉ CIVILE**  
Citoyens – Municipalité – Entreprises/Organisations/Institutions – Gouvernement



**COORDONNÉES ET LIENS IMPORTANTS**



### CITOYENS ET ENTREPRISES

*N'oubliez pas !*

*Vous êtes les premiers responsables de votre sécurité !*



En situation d'urgence ou de sinistre, **il vous revient d'accomplir les premiers gestes** qui seront les plus déterminants pour assurer **votre propre sécurité**, celle de vos **employés**, de votre **famille**, de vos **animaux** et la protection de vos **biens**.



#### Important – Avis au lecteur :

Cet aide-mémoire a pour objectif de vous donner l'essentiel des informations utiles pour vous permettre de bien vous préparer, de savoir quoi faire et de bien comprendre les mécanismes lorsque nous vivons un sinistre et plus particulièrement une inondation. Ces informations sont uniquement à titre de référence.

Informations plus complètes et ressources : [ville.beauceville.qc.ca/securite-civile-mesures-durgence](http://ville.beauceville.qc.ca/securite-civile-mesures-durgence)

Plusieurs informations proviennent du site gouvernemental : [www.quebec.ca/securite-situations-urgence](http://www.quebec.ca/securite-situations-urgence)

*Bonne préparation !*

ville.beauceville.qc.ca - 418 774-9137





# Quoi faire **EN PRÉVISION, EN CAS D'ALERTE, PENDANT** et **APRÈS** une inondation ?

À tous les résidents (propriétaires/locataires/occupants), toutes les entreprises et propriétés situées dans une zone inondable (ou à risque).



## 1- **Quoi faire EN PRÉVISION d'une inondation ?** ---- préparation ----

- **ABONNEZ-VOUS AU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE** (SSRC). Vous pouvez vous inscrire en cliquant sur le lien suivant: [rivierechaudiere.ca](http://rivierechaudiere.ca) (<https://rivierechaudiere.ca>)

Recevez les avis de variation du niveau de la rivière Chaudière



- **SOYEZ ATTENTIFS À NOS COMMUNICATIONS PRÉVENTIVES**
  - SSRC : [rivierechaudiere.ca](http://rivierechaudiere.ca)
  - Notre site : [ville.beauceville.qc.ca](http://ville.beauceville.qc.ca)
  - Facebook : [facebook.com/VilledBeauceville](https://facebook.com/VilledBeauceville)
  - Alerte de masse préventive (si vous êtes abonnés à [ce service gratuit](#))
  - Auprès des médias de la région

*Il est important de noter que la Ville ne met aucun équipement à votre disposition.*

- **PÉPREZ VOTRE PLAN DE MESURES D'URGENCE** (familial ou d'entreprise)

- **Prévoyez votre plan et trousse d'urgence pour 72 heures**



Avoir une trousse d'urgence est important. Elle doit contenir suffisamment d'articles pour **vous permettre de subsister pendant les 3 premiers jours** d'un sinistre.

[www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/comment-se-preparer-a-la-maison](http://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/comment-se-preparer-a-la-maison)

**PENSEZ À :** Hébergement temporaire\*, déplacements et véhicules\*\*, animaux\*, moyens de communication, soins et produits de santé, vos systèmes de chauffage et plomberie, protection de vos biens dont ceux au sous-sol...

**Et pour les personnes ayant des besoins particuliers ?**

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/se-preparer/maison/se-preparer-en-tant-que-personne-ayant-des-besoins-particuliers>

\* : Les Centres de services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire (CSSH) sont des **endroits temporairement installés** pour vous offrir des services essentiels de base et les animaux ne sont pas admis.

\*\* : Et si votre propriété est enclavée (isolée) durant le sinistre. Planifiez vos options.





## 2- Quoi faire EN CAS D'ALERTE inondation ?



- Mettez en application **votre plan de mesures d'urgence**.
- **Suivez l'évolution de la situation** à la radio, à la télévision ou sur Internet.
- **Respectez les directives des pompiers, des policiers et de votre OMSC.**



## 3- Quoi faire PENDANT une inondation ? ---- intervention ----

Si vous avez besoin d'être évacués et pour une urgence pour votre sécurité et vos biens  
**Un seul numéro : 9-1-1**

- **Suivez les directives et recommandations de la Ville, des ministères, des services publics, de vos fournisseurs...**
- **Électricité, gaz naturel, mazout et propane**
  - Si l'eau **menace de pénétrer** dans votre résidence :
    - Coupez le courant dans la maison afin d'écartier tout danger d'électrocution ou d'incendie ;
    - Fermez l'entrée principale du gaz, qui devra être rouverte par un spécialiste ;
    - Fermez les robinets des bouteilles de propane et des réservoirs de propane ;
    - Fermez le robinet à la sortie du réservoir à mazout, dont il faudra faire vérifier l'intégrité du réservoir par un spécialiste avant de le remettre en marche.
  - **Ne coupez pas le courant si l'eau commence à envahir votre résidence : ne touchez à rien !** Communiquez immédiatement avec Hydro-Québec, au numéro 1 800 790-2424, pour faire interrompre le service au compteur ou au poteau.
  - Conformez-vous aux instructions des fabricants avec les installations électriques provisoires ou les appareils d'appoint pour cuisiner, vous éclairer ou vous chauffer. **Les appareils d'appoint non électriques (au gaz, à essence, au butane...) conçus pour l'extérieur, comme des barbecues ou des équipements de camping, ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur, car ils peuvent causer des intoxications au monoxyde de carbone, qui sont graves, voire mortelles... et même des explosions.**



**Quittez immédiatement la pièce** où vous vous trouvez si **une odeur de gaz est perceptible** ou si les équipements à gaz naturel ou propane sont brisés, et communiquez avec le service d'urgence de votre distributeur de gaz naturel, le cas échéant.

- **Respectez les règles d'installation et d'utilisation d'une génératrice** si vous en avez une et ne l'utilisez qu'à l'extérieur.



*Il est important de noter que la Ville ne met aucun équipement à votre disposition.*

- **Si vous devez évacuer votre demeure :**
  - **Veillez remplir dès que possible notre formulaire de « déclaration de sinistre et d'évacuation »** disponible dans la section « Sécurité civile/Mesures d'urgence » sur notre site Internet.
    - Ce formulaire nous permettra de connaître votre situation et de pouvoir vous joindre en cas de besoin (informations pour rétablissement...).
  - Fermez les portes et fenêtres, débranchez le plus d'appareils électriques possible (sauf le réfrigérateur et le congélateur), fermez l'entrée d'eau (si possible et selon votre système de chauffage).
  - **Si vous avez besoin d'utiliser un de nos centres de services aux personnes sinistrés et hébergement temporaire (CSSH) :**
    - Surveillez nos communications pour connaître les options disponibles.
    - Les CSSH sont des endroits temporairement installés pour vous offrir des services essentiels de base et les animaux ne sont pas admis.
  - **N'attendez pas que les routes soient devenues impraticables** pour quitter votre résidence. Votre vie est plus précieuse que votre véhicule. Maintenez une surveillance (adaptée) de votre résidence et respectez les consignes de sécurité et de circulation.
- **ROUTES : Respectez les zones interdites au stationnement et à la circulation**
  - **6<sup>e</sup> Avenue (ouest) et 9<sup>e</sup> Avenue (est) :** ces artères deviennent des voies d'accès prioritaires pour la circulation locale (sauf véhicules lourds) lorsque le boulevard Renault et l'avenue Lambert sont inondés ou fermés.

**Priorisez l'autoroute et la route du Parc Industriel (voie de desserte) pour vos déplacements. Évitez les secteurs névralgiques durant l'événement.**
  - Merci de respecter la signalisation mise en place soit par nos services ou par le ministère des Transports (MTQ).

  - Les routes principalement inondées sont sous la responsabilité du MTQ (boulevard Renault/route 173, avenue Lambert). Leur réouverture est une décision du MTQ selon leurs procédures et vérifications. **Contactez le 511 pour savoir ce qui ouvert ou pas.**

- **Si vous avez subi des dommages :** **Veillez remplir dès que possible notre formulaire de « déclaration de sinistre et d'évacuation »** disponible dans la section « Sécurité civile/Mesures d'urgence » sur notre site Internet.
  - ATTENTION: Ce formulaire est à des fins internes municipales uniquement et ne vous dégage pas de votre responsabilité d'ouvrir un dossier auprès des instances gouvernementales.
- **Agissez prudemment, demandez l'aide de professionnels au besoin et demeurez toujours à l'écoute de nos communications et publications.**

### **JOURNALISTES ET MÉDIAS**

*Vous n'avez aucune obligation de leur parler, que ce soit chez vous ou dans un lieu public. Vous avez aussi le droit de refuser d'être photographié, filmé ou nommé en le mentionnant clairement.*





## 4- Quoi faire APRÈS une inondation ?

### ---- rétablissement ----

- **Suivez les directives et recommandations de la Ville et des ministères** (Internet, Facebook, radios...)
  - Une **cueillette spéciale des ordures** et **l'installation de conteneurs** peuvent être offerts par la Ville dans les secteurs touchés, selon l'état de la situation, dans les jours suivant une inondation.
- **N'oubliez pas de nous informer et de remplir notre formulaire en ligne si vous avez subi des pertes ou dommages** (voir article précédent).
- **Lorsque ce sera permis et sécuritaire**, regagnez votre domicile prudemment et demandez l'aide de professionnels au besoin.
- **ROUTES** : Merci de respecter la signalisation mise en place par nos services ou par le ministère des Transports (MTQ). Les routes du MTQ sont soumises à un processus d'inspection rigoureux. Les délais peuvent être plus longs. Infos : 5-1-1
- **Consultez la rubrique sur la Réintégration de domicile afin de poser les bons gestes pour votre sécurité et celle de vos proches.** Nettoyage, désinfection, denrées alimentaires...
- **Si vous observez une fuite dans le réseau d'aqueduc de votre propriété, veuillez d'abord fermer la valve principale d'entrée d'eau.**
  - Si le bris est toujours existant, veuillez contacter le Service des travaux publics au 418 774-9137 pour la fermeture de la valve extérieure.
  - Si vous avez besoin de faire rouvrir l'eau après avoir effectué vos réparations, veuillez contacter le Service des travaux publics au même numéro.
- **Rétablissement du courant** : S'il y a eu fermeture de courant par secteur, c'est le service de sécurité incendie en collaboration avec Hydro-Québec qui autorisera/procédera au rétablissement sécuritaire, un secteur à la fois.
- Pour l'alimentation électrique, le chauffage, le gaz naturel... : consultez vos fournisseurs et professionnels.
- **Demeurez à l'écoute des médias et consultez le SSRC, notre site Internet et notre page Facebook** durant plusieurs jours afin d'être tenus au courant des conseils divers (cueillette spéciale des ordures, conseils santé, sécurité, programmes d'aide...).
- **Si vous croyez que la structure de votre maison a été endommagée**, il est recommandé de la faire vérifier par des experts en structure. Vérifiez aussi avec vos assurances.
- **Santé physique et psychosociale : Consultez le service 811** si vous avez des questions de santé ou si vous avez besoin d'aide pour traverser la situation.





**Il est important de noter** que la Ville ne met aucun équipement à votre disposition et **ne cautionne aucune compagnie de nettoyage ou de fourniture de services** (sauf si nous l'indiquons officiellement).

**Le colportage est toujours interdit sans permis municipal. Exigez-le !**



## **LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS EN SÉCURITÉ CIVILE** Citoyens – Municipalité – Entreprises/Institutions – Gouvernement

Source : [quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-civile/fonctionnement/roles-responsabilites](http://quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-civile/fonctionnement/roles-responsabilites)

**Le citoyen\* est le premier responsable de sa sécurité.** En situation de sinistre, il peut être soutenu par sa municipalité via son Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) qui peut, à son tour, compter sur le soutien des ressources gouvernementales lorsque la situation l'exige.

\* Citoyen individuel ou corporatif

Le système de sécurité civile du Québec repose sur un partage clair des responsabilités entre les différents acteurs suivants :

**Citoyens - Entreprises et institutions - Municipalité - Gouvernements**

Ce partage vise la complémentarité et la cohérence des actions en sécurité civile.

### **Citoyens**

En situation d'urgence ou de sinistre, **il vous revient d'accomplir les premiers gestes** qui seront les plus déterminants pour assurer **votre propre sécurité**, de votre **famille**, de vos **animaux** et la protection de vos **biens**.

- Assurance pour couvrir vos biens, plan et trousse d'urgence 72 heures, connaissance des risques dans votre secteur, connaissance et respect des lois et règlements, etc.

### **Entreprises, organisations et institutions**

**Incluant les écoles, bâtiments institutionnels tels que garderies, résidences de personnes à mobilité réduite...**

Chaque propriétaire d'entreprise doit se doter d'un **plan de mesures d'urgence\*** qui tient compte des conséquences dangereuses que ses activités pourraient avoir sur la population. Vous devez prendre les moyens nécessaires pour garder votre personnel et votre clientèle en sécurité.

De plus, l'entreprise peut prévoir un plan de continuité de ses opérations ou de ses services en cas de situation d'urgence ou de sinistre.

\* Avoir votre PMU incluant entre autres un plan d'évacuation, un plan de relocalisation temporaire...

**Une entreprise bien préparée aux sinistres se tire toujours mieux d'affaire.** La sécurité du personnel et la continuité des activités sont pour elle une priorité. L'entreprise peut aussi jouer un rôle déterminant dans sa communauté en cas de sinistre.

## Municipalités

Votre municipalité a prévu un plan de sécurité civile (PMSC) dont le but est d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire. Le PMSC contient un ensemble de mesures à prendre pour faire face à une situation d'urgence ou de sinistre. Ces mesures permettent de maintenir ou d'assurer le plus longtemps possible les services essentiels lors de sinistres en déployant toutes les ressources disponibles (et selon la situation).

Tous les services municipaux ont et jouent un rôle de premier plan pour assurer les services adaptés selon le type de situation d'urgence.

## Ressources gouvernementales

Lors de sinistres d'importance au Québec, les municipalités sont les premières à intervenir. Elles s'appuient pour ce faire sur les plans d'urgence qu'elles ont élaborés.

Lorsque la capacité d'intervention d'une municipalité est dépassée et lors de sinistres de grande importance, les ressources du gouvernement du Québec lui prêtent assistance. Ces ressources sont coordonnées par la sécurité civile du Québec, qui établit une collaboration étroite entre les ministères, les organismes gouvernementaux et la municipalité concernée.

## ↓ RAPPELEZ-VOUS ↓

**URGENCE = 9-1-1 (Pour tous types d'urgence)**

Évacuation, incendie, danger pour votre sécurité et vos biens...

**Pour joindre votre OMSC (Organisation municipale de sécurité civile) :**

**418 774-9137**



**Savez-vous comment vous préparer et quoi faire en situation d'urgence?**

**Il n'y a pas que les inondations...**

**Vents violents / Pannes de courant / Inondations / Verglas / Tempêtes de neige / Coupure d'eau potable / Pandémie...**

**On s'y prépare comment? <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/>**



## COORDONNÉES ET LIENS IMPORTANTS

### URGENCE - 911

(Évacuation, incendie, danger pour votre sécurité et vos biens...)

<b>VILLE DE BEAUCEVILLE</b> Organisation municipale de sécurité civile	<b>418 774-9137</b> 24h/24 en situation d'urgence
<b>SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE</b>	Pour recevoir les alertes de niveau et les avis aux citoyens par SMS et/ou par courriel Abonnement : <a href="https://rivierechaudiere.ca/">https://rivierechaudiere.ca/</a>
<b>Signalement d'un comportement de la rivière sur notre territoire</b>	<a href="https://ville.beauceville.qc.ca/f-formulaire-de-signalement-riviere-chaudiere-beauceville/">https://ville.beauceville.qc.ca/f-formulaire-de-signalement-riviere-chaudiere-beauceville/</a>
<b>ÉTAT DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS</b> (Autoroute 73, route 173, avenue Lambert, Route 108 et routes numérotées donnant accès aux municipalités voisines)	<b>511</b> ou <b>Québec 511</b> <a href="https://www.quebec511.info/fr/Diffusion/EtatReseau/Region.aspx?id=5000">https://www.quebec511.info/fr/Diffusion/EtatReseau/Region.aspx?id=5000</a>
<b>LIGNE INFO-SANTE ET SOCIAL</b> (Santé, anxiété, stress, crise, dépression...)	<b>811</b> <a href="https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811">https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811</a>
<b>SERVICE D'AIDE EN SITUATION DE CRISE SUICIDAIRE</b>	<b>1 866 277-3553 (APPELLE)</b> <a href="https://suicide.ca/fr">https://suicide.ca/fr</a>
<b>HYDRO-QUEBEC – PANNES</b>	<b>1-800 790-2424</b> <a href="https://pannes.hydroquebec.com/pannes/">https://pannes.hydroquebec.com/pannes/</a>
<b>ÉNERGIR</b> (gaz naturel)	<b>1-800 563-1516</b>
<b>PASSEPORT ANIMAL</b> (vos animaux)	<b>418 774-4444</b> <a href="mailto:info@passeportanimal.com">info@passeportanimal.com</a> <a href="http://passeportanimal.com">passeportanimal.com</a>
<b>LIGNE CITOYEN – COG</b> Centre des opérations gouvernementales (COG) pour un signalement d'un sinistre réel ou appréhendé	<b>1 866 776-8345</b> (24h / 7jours) <a href="mailto:cog@misp.gouv.qc.ca">cog@misp.gouv.qc.ca</a> (courriel)
<b>URGENCE QUÉBEC</b> Pour tout savoir pour comment vous préparer et quoi faire en situation d'urgence	<a href="https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/">https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/</a>
<b>CENTRE ANTIPOISON DU QUÉBEC</b>	<b>1 800 463-5060</b>
<b>MÉDIAS DE LA RÉGION À SUIVRE EN CAS DE SINISTRE</b> <a href="#">Mix 99,7 FM</a> (radio) / <a href="#">Cool 103,5 FM</a> (radio) / <a href="#">O 101,5 FM</a> (radio) / <a href="#">L'Éclaireur Progrès</a> (journal)	

[ville.beauceville.qc.ca](http://ville.beauceville.qc.ca) - 418 774-9137

